

ARRETE N°2023-239

FERMETURE DU COMPLEXE SPORTIF OSTERMEYER

Le jeudi 02 novembre 2023
6-1 Pouvoir de Police du Maire

Nous, **Frédéric MARCHE**, Maire de Cléon,

VU :

- Le Code Général des Collectivités Locales territoriales et notamment les articles L 2211-1, L 2212-1- L 2212-2 – L 2212-5- et L.2214-4.
- Le Code Civil, notamment les articles 538 et 1385.
- Le Code Rural, notamment les articles L 211-16 et L 211-23.
- Le Code de la Santé Publique.
- les conditions météorologiques-Tempête « CIARAN »

CONSIDERANT

Qu'au vu des forts coups de vent annoncés et l'alerte SMS de la préfecture sur le portable de l' élu d'astreinte

ARRETONS

ARTICLE 1: Les circulations et promenades à l'intérieur du complexe sportif Ostermeyer sont strictement interdites

ARTICLE 2: L'accès au public est interdite au complexe sportif Ostermeyer. Les salles de sport seront également fermées.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté est exécutoire le jeudi 02 novembre jusqu'à nouvel ordre.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté sera publié au sein du registre des arrêtés de la ville, au tableau d'affichage , et au complexe sportif Ostermeyer.

ARTICLE 5: Monsieur le Commissaire de la Police d'Elbeuf, Madame la Directrice Générale des Services, Madame La Directrice du service Administration générale, Madame la Directrice des Services Techniques, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.



Fait à Cléon, le 02 novembre 2023

Par délégation du Maire

Rachid ARBI, Adjoint chargé du sport et des loisirs

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Mairie de Cléon

Rue de l'Eglise – 76410 Cléon

Tél : 02 32 96 25 40 – Fax : 02 35 77 65 64

www.ville-cleon.fr

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Fermeture du complexe sportif ostermeyer le jeudi 02 novembre 2023 - tempête CIARAN

Date de transmission de l'acte : 06/11/2023

Date de réception de l'accusé de réception : 06/11/2023

Numéro de l'acte : 2023239 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 076-217601780-20231102-2023239-AR

Date de décision : 02/11/2023

Acte transmis par : Chahinaz FOUGHALI

Nature de l'acte : Actes réglementaires

Matière de l'acte : 6. Libertés publiques et pouvoirs de police
6.1. Police municipale